

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

DECRET N° 84/068 du 17/01/1984
MTPS/DGTFP/DFP/18

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

Portant intégration et nomination de
Monsieur NGANKI Victor dans les cadres
de la catégorie A hiérarchie I des Ser-
vices Techniques (Travaux Publics).

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

V I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13-11-80 portant amendement
de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général
des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60/90 du 3-3-60 fixant le statut
commun des cadres de la catégorie A des Services Techniques ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9-5-62 fixant le ré-
gime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5-7-62 fixant la hié-
rarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5-7-62 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62
du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5-7-62 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26-3-63 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses
articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24-2-67 règlemen-
tant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes
réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconsti-
tutions de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5-7-62
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4-4-79 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28-12-80 portant nomina-
tion des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26-1-81 au décret
n° 80/644 du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil
des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26-1-81 relatif aux
intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u la demande de candidature de l'intéressé ;
(/u le Protocole d'Accord du 5 Août 1970 signé
entre l'URSS et le Congo ;

D E C R E T E :

YB

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3-3-60 et du Protocole d'Accord du 5-8-70 susvisés, Monsieur NGANKI Victor, né le 28 Juin 1953 à Matiéné-Zanaga, titulaire du Diplôme d'Ingénieur Mécanicien, (Spécialité : Equipements Mécaniques et Construction des Engins Routiers), obtenu à l'Institut des Ponts et Chaussées de Kharkov (URSS), est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics) et nommé au grade d'Ingénieur des Travaux Publics Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Transports et de l'Aviation Civile.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRZAVILLE, le 17 Janvier 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Transports et de
l'Aviation Civile,

Hilaire MOUNTHAULA.-

Le Ministre des Travaux Publics
et de la Construction,

Commandant Benoît MOUNDELE-NGOLLO.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Ithi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1	DOSSIER	3
DGTFP/DFP	3	INTERESSE	1
DFP/BST	1	SGCM/BC	2./-
D.G.B.	3		
D.C.F.	1		
M.T.A.C.	1		
M.T.P.C.	1		